



# GAZETTE DE LYON

## JOURNAL DU SOIR.

PRIX POUR LYON :

Un an, 36 fr.; six mois, 19 fr.; trois mois, 10 fr.  
POUR LE DÉPARTEMENT DU RHONE :  
Un an, 40 fr.; six mois, 20 fr.; trois mois, 11 fr.

PRIX HORS DU DÉPARTEMENT DU RHONE :

Un an, 46 fr.; six mois, 23 fr.; trois mois, 12 fr.  
POUR L'ÉTRANGER :  
Un an, 54 fr.; six mois, 27 fr.; trois mois, 15 fr.

La GAZETTE paraît tous les jours, le dimanche excepté, et publie deux éditions. La seconde, qui paraît à cinq heures du soir, contient les principales valeurs de la Bourse de Paris du même jour et les dépêches télégraphiques du soir. — Boîtes de la GAZETTE : 4<sup>e</sup> place des Terreaux, 10; 2<sup>e</sup> rue Saint-Dominique, 15; 3<sup>e</sup> rue Sala, 48. — REUNION DES LECTEURS DE CE JOURNAL : 40 hommes du matin; 4 h. et 7 h. du soir. — On s'abonne à Paris, chez MM. Havas, 3, rue de la Harpe; à Lyon, chez MM. Laffitte, Bullier et C<sup>o</sup>, 20, rue de la Banque; J. Fontaine, 22, rue de Trévise, seuls chargés de recevoir les annonces. — Les lettres et envois non affranchis sont rigoureusement refusés. — Prix de chaque numéro : 15 centimes.

### TELEGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

### DÉPÊCHES DU MATIN.

Madrid, 15 décembre.

Par décret royal publié dans la Gazette de ce jour, M. Mon est nommé ambassadeur extraordinaire près la cour de Rome.

Paris, 18 décembre.

Rien au *Moniteur*.  
On assure que la Prusse n'ajournera pas au printemps les mesures à prendre contre la Suisse et ordonnera prochainement la mobilisation de l'armée prussienne.

### LYON, 18 DÉCEMBRE.

### Bulletin des dernières nouvelles.

Le correspondant qui signe Y dans la *Presse belge* adresse à ce journal diverses rectifications sur ce qui a été dit des difficultés soulevées par l'Angleterre au sujet de la prochaine Conférence.

Ainsi il affirme qu'il n'a jamais été question de réunir la Conférence ailleurs qu'à Paris. Aucune prétention, dit-il, n'a été ni mise en avant, ni indiquée, ni essayée à cet égard.

Il fait la même déclaration au sujet de la présidence, que l'Angleterre n'a pas eu un seul moment, plus qu'une autre puissance, l'idée de réclamer, soit pour lord Clarendon, soit pour lord Cowley. Le *Journal des Débats* croit, pour son compte, ce renseignement exact.

Le même correspondant ajoute que, d'après les usages diplomatiques, il ne pouvait tomber dans l'idée de personne de disputer la présidence de la Conférence au comte Walewski. Quand les puissances qui ont un même intérêt sur certaines questions ont accepté une Conférence pour délibérer en commun sur ces questions, le ministre des affaires étrangères du pays où la Conférence doit siéger invite officiellement chacun des gouvernements intéressés à désigner un représentant pour venir délibérer sur les affaires dont il y aura à s'occuper. Il convoque, pour ainsi dire, les plénipotentiaires dans son cabinet. Cette situation acquise lui assure naturellement la présidence.

C'est là tout ce que nous trouvons dans les journaux qui nous parviennent ce matin sur cette importante question.

L'intérêt du jour est tout entier dans l'article du *Moniteur* sur l'affaire de Neuchâtel que nous reproduisons plus loin.

Le *Moniteur* rappelle les traités existants et l'impossibilité, pour le gouvernement de l'empereur, de méconnaître ce que les traités ont consacré. Il constate que depuis la révolution de 1848, à Neuchâtel, une partie de la population se plaint d'être opprimée par les vainqueurs. Il fait valoir l'intérêt qu'à la France, par le fait de sa position géographique, à exercer une influence marquée sur la solution du différend. Il exprime le regret que le gouvernement fédéral suisse ait mieux aimé céder aux influences démagogiques qui s'agitent autour de lui, que de se rendre aux avis bienveillants qui lui ont été donnés.

L'Assemblée nationale est d'avis que ce langage et la politique qu'il indique font le plus grand honneur au gouvernement de l'empereur. On pouvait craindre que, sur cette question, le chef de l'Etat ne fût influencé par le souvenir de ses anciennes relations personnelles avec le gouvernement fédéral. La déclaration du *Moniteur* lève à cet égard tous les doutes. L'empereur ne s'est souvenu que de ses devoirs envers la France et envers l'Europe, et l'Assemblée s'en réjouit.

Elle ajoute, et nous n'avons pas besoin de dire que nous sommes de son avis, qu'il est temps de mettre, un terme à l'action de cette politique démagogique dont le siège principal est à Berne et qui, après avoir commencé, au sein même de la Confédération, par l'oppression des petits cantons, s'est mise à étendre partout sa propagande désastreuse.

Le *Journal des Débats* appelle l'attention de ses lecteurs sur la manière dont le gouvernement français apprécie les suites du refus fait par le Conseil fédéral de se rendre aux avis bienveillants de la France, et les changements qui doivent en résulter dans ses relations ultérieures avec la Suisse.

Le *Sicèle*, qui s'est constitué le champion du radicalisme suisse, reconnaît aujourd'hui que la question de Neuchâtel se complique, mais il se garde bien d'avouer que c'est uniquement par la faute de ses clients. La *Presse* croit que la note du *Moniteur* est appelée à faire sensation en Suisse et en Europe, quoiqu'elle ne fasse que confirmer ce qu'on savait de l'action de la France dans ce conflit.

Il y a tout lieu de croire d'ailleurs que les dispositions du gouvernement français étaient connues à Berlin depuis plusieurs jours. Une correspondance de cette ville nous apprend, en effet, que les cabinets de France et de Russie ont fait déclarer récemment au cabinet de Berlin qu'ils ne s'opposeraient en aucune manière à une action éventuelle de la Prusse contre la Suisse. On assure, d'ailleurs, que l'empereur des Français a déclaré ouvertement au général Dufour qu'il n'avait nullement l'intention de défendre la neutralité que la Suisse semble invoquer contre une attaque militaire de la Suisse.

La même correspondance présente comme très rapprochée l'éventualité d'une démonstration armée; car elle dit que le roi de Prusse ne consentira jamais à laisser mettre les prisonniers en jugement. Or, le procès doit avoir lieu au commencement de l'année. La conséquence, dit la *Presse*, est facile à tirer. La mobilisation de l'armée prussienne, encore récemment démentie, est maintenant annoncée comme prochaine.

Une correspondance de Berlin adressée au *Nord* prétend qu'un gouvernement ami de la Prusse aurait fait aux puissances signataires du protocole de Londres, la proposition de sommer une dernière fois, par une note collective, la Confédération suisse de faire droit à la demande de la Prusse. Si les bruits répandus à ce sujet étaient fondés, dit la *Patrie*, on laisserait ainsi à la Suisse une voie pour une transaction honorable.

Mais cette dernière chance de conciliation nous paraît très faible. Il est peu probable d'abord que le gouvernement fédéral accorde aux instances de l'Autriche et de la Russie ce qu'il a refusé aux sollicitations bienveillantes de la France. Ensuite, comme le remarque avec beaucoup de raison la *Gazette de France*, l'opinion du cabinet français sur l'affaire de Neuchâtel n'est pas partagée par l'Angleterre, ce qui serait nécessaire pour la note collective dont parle la correspondance du *Nord*.

Il est vrai que l'Angleterre ne s'est pas encore publiquement prononcée dans ce débat, mais les renseignements les plus authentiques reçus de la Suisse, de la Prusse et de l'Allemagne entière, le ton même des journaux ministériels anglais, nous ont suffisamment édifié à cet égard, et nous permettent de dire que si la France se déclare formellement pour la Prusse, l'Angleterre, en dépit du protocole de Londres, ne se montre pas moins résolue à appuyer la Suisse dans ses prétentions.

En dehors de cette affaire, dont nous avons fait ressortir la gravité dès le premier jour, et qui appelle impérieusement une solution dans l'intérêt de l'ordre et du respect pour le droit public de l'Europe, les nouvelles n'ont qu'un médiocre intérêt, et nous allons les résumer rapidement.

Le *Novelliste de Hambourg* prétend que la Russie a demandé une compensation territoriale en Asie, pour Bolgrad, qu'elle est disposée à céder. Cette assertion est plus qu'in vraisemblable. Nous ne savons s'il faut en dire autant du bruit rapporté par le même journal que la France aurait fait remettre à Constantinople et à Londres une protestation contre l'hivernage de la flotte anglaise à Sinope.

Le Parlement anglais a encore été prorogé avant-hier par la Commission; mais, cette fois, la nouvelle convocation, fixée au 3 février, porte l'indication : *Pour l'expédition des affaires*, qui est le signe de la convocation effective.

Le *Journal des Débats* nous fournit quelques détails sur le plan de l'expédition que la flotte anglaise, partie de Bombay le 1<sup>er</sup> novembre, va tenter dans le golfe Persique. Le commandement supérieur de l'armée expéditionnaire, composée de 6,000 combattants, est confié au général Stalker; l'escadre est commandée par l'amiral sir Henri Leake.

L'île de Karack est le premier point du golfe sur lequel doit se porter l'escadre anglaise. Le *Journal des Débats* croit que les Anglais se borneront à établir un poste fortifié, un dépôt de charbon et un poste naval sur ce rocher de corail,

sans port et sans rade, et qui n'offre qu'un mouillage dangereux.

Après avoir occupé Karack et y avoir établi un poste, l'armée expéditionnaire se dirigera sur Bushire, Bouchir, qu'on désigne également sous le nom de Bender-Abouchir, principal port de la Perse sur le golfe, chef-lieu de la province de Farsistan, district de Schiraz, dans l'Iran. Les *Débats* ne doutent pas que les Anglais emporteront aisément cette place, à supposer que la chose ne soit pas déjà faite, comme l'annoncent les dernières nouvelles de Constantinople.

Mais ce succès, ajoutent-ils, terminera-t-il la campagne? La conquête de Karack et de Bushire est-elle le seul objet que poursuive l'Angleterre, le seul but de la guerre qu'elle vient d'entreprendre contre la Perse? Ce résultat suffirait-il pour amener la soumission du shah de Perse et l'abandon de ses projets sur Hérat? Les Anglais ne seront-ils pas contraints de s'avancer dans l'intérieur de l'Iran? Et le jour où il verrait ses Etats envahis et son trône menacé par les armes de l'Angleterre, le prince qui règne à Téhéran ne se déciderait-il pas à se jeter dans les bras de la Russie et à réclamer l'effet des engagements que le czar aurait, dit-on, contractés avec lui?

Telles sont les questions auxquelles les événements vont maintenant répondre. Paul Bourthet.

### L'événement le plus considérable du moment est l'article suivant, publié par le *Moniteur* :

Les grandes puissances ont signé, en 1852, à Londres, un protocole qui constate les droits du roi de Prusse sur Neuchâtel. Le gouvernement de l'empereur, engagé comme les autres cabinets, ne pouvait, quel que fût son intérêt pour la Suisse, méconnaître ce que les traités ont consacré.

En 1848, une révolution a eu lieu à Neuchâtel et a rompu les liens qui attachaient le canton au roi de Prusse. Ce souverain a continuellement protesté contre le nouvel ordre de choses en réservant expressément ses droits, et n'a cessé de réclamer en faveur d'une partie de la population qui se plaignait d'être opprimée par les vainqueurs.

Au mois de septembre dernier, le parti vaincu essaya de prendre sa revanche en invoquant le nom du roi. Cette tentative échoua, le canton fut occupé par les troupes fédérales, et les Neuchâtelois pris les armes à la main furent traduits devant les tribunaux suisses.

Cet événement devait naturellement amener un conflit entre la confédération helvétique et la Prusse; car la première, en faisant marcher des troupes pour rétablir l'ordre dans le canton de Neuchâtel, prétendait remplir son obligation fédérale; la Prusse, de son côté, trouvait son honneur engagé à ne pas laisser juger les hommes qui avaient rétabli l'état du roi, et qui, d'après leur conviction, se battaient pour le droit et la légalité.

Peu fait de la position géographique de la France, l'intérêt de son gouvernement devait nécessairement avoir une influence marquée sur la solution du différend. Aussi était-il de l'intérêt des deux parties de ne rien négliger pour s'assurer son concours.

Le roi de Prusse s'adressa à l'empereur en lui exprimant, en termes vivement sentis, tout l'intérêt qu'il portait à des hommes compromis pour sa cause. Il pria Sa Majesté de réclamer leur mise en liberté, en lui faisant part, en même temps, de ses dispositions conciliantes.

Le gouvernement français, heureux de pouvoir prévenir un conflit entre deux puissances auxquelles le lien des relations amicales, s'empresse de satisfaire au vœu du roi Frédéric-Guillaume, et, fort de ses intentions bienveillantes envers la Suisse, comme des sentiments conciliants de la Prusse, il demanda l'élargissement des prisonniers neuchâtelois. Il représenta au conseil fédéral que l'honneur de la Confédération ne serait nullement compromis, car ce n'était pas aux réclamations de la Prusse, mais aux sollicitations de la France qu'elle accorderait la mise en liberté des prisonniers.

D'autre part, le gouvernement de l'empereur ne laissa pas ignorer les heureux résultats que pourrait avoir cette concession, puisqu'elle devenait, pour la France, une sorte d'obligation d'empêcher tout conflit armé et de faire ses

efforts pour obtenir du roi de Prusse un règlement définitif de la question conforme aux vœux de la Suisse. Malheureusement, ces considérations si sages n'ont point été appréciées; les conseils de la France ont été repoussés, et le gouvernement fédéral a mieux aimé céder aux influences démagogiques qui s'agitent autour de lui, que de se rendre à des avis bienveillants et inspirés uniquement par le désir de résoudre à l'amiable une question qui, depuis trop longtemps en suspens, pourrait, en se compliquant, troubler le repos de l'Europe.

Ainsi la France a rencontré, d'un côté, la modération, le désir sincère de terminer une question délicate, une déférence courtoise pour sa situation politique; de l'autre, au contraire, une obstination regrettable, une susceptibilité exagérée et une indifférence complète pour ses conseils.

La Suisse ne devra donc pas s'étonner si, dans la marche des événements, elle ne trouve plus le bon vouloir qu'il lui était facile de s'assurer au prix d'un bien léger sacrifice.

Un journal belge, *l'Indépendance*, publie une correspondance où se trouvent des détails nouveaux et fort curieux sur les affaires de Naples: *Journal des Débats*, 14 décembre.

Un de mes collègues en correspondance vous donne des détails précis sur les bruits qui circulent en Sicile relativement à l'intervention des Anglais. Cette correspondance est tout à fait d'accord avec tous les renseignements qui me sont transmis. Il y a un point cependant sur lequel j'appelle votre attention, c'est celui où l'on dit que les affiliations carbonariques se sont propagées. Le fait est très vrai. Mazzini et ses amis font des efforts surhumains; mais, jusqu'à présent, ils n'ont pas réussi.

Que peuvent aujourd'hui les mazziniani sur les masses? Rien. Les véritables insurrections sont des actes naturels, irrésistibles. S'il s'agit d'une secte isolée au milieu du peuple, elle succombe bientôt, elle ne résiste pas devant une armée; ce ne sont plus que des coups de main. Qu'on se rappelle les anciennes insurrections de Naples, celles du Piémont en 1821, de la Romagne en 1831 et 1832; et cependant, à cette époque, le mécontentement était grand; mais le peuple n'intervint presque pas. Dans ce moment, à Naples et en Sicile, il n'y a que de l'indifférence dans les masses. Le peuple sait que toutes les défaites des insurrections italiennes n'ont servi qu'à augmenter les charges qui pèsent sur le pays; on s'est découragé, et le royaume de Naples s'est habitué à la résignation. Voilà pourquoi il n'y a eu aucun mouvement à Naples.

Mais si les Anglais intervenaient à main armée, si un débarquement s'opérait, on ne pourrait plus répondre de rien; ce serait la révolution dans le royaume des Deux-Siciles, et la France n'en veut pas. Voilà pourquoi on est inquiet dans la diplomatie, car, à tort ou à raison, on croit voir avec évidence la main de l'Angleterre dans tout ceci. D'importants papiers ont été saisis en Sicile, et voici ce qu'on me dit à ce sujet :

Depuis longtemps le mouvement avait été préparé; quelques notabilités exilées se sont embarquées à Gênes; les uns ont débarqués à Palerme, les autres à Messine, et tous se sont dirigés secrètement sur Favosina, qui était le rendez-vous général de l'insurrection. De nombreux conseils furent tenus sous la présidence du baron Francesco Bentivoglio de Colonne, ancien député au Parlement de Sicile en 1848. On était dans un grand embarras, car on manquait d'armes; l'état de la mer avait empêché les bâtiments de contrebandiers d'aborder en Sicile; d'autres qui avaient bravé le mauvais temps étaient débarqués, mais la plupart avaient été saisis par la douane. On se décida cependant et l'on prit les armes dans la nuit du 22 novembre; mais le succès n'a pas répondu à l'attente des conjurés; d'abord à cause de l'indifférence des masses, puis à cause de la résistance très énergique des capitaines d'armes, qui ne sont autres que des gendarmes organisés, il y a quatre ans, par le général Filangieri.

Cette institution est en tous points semblable à celle qui existe en France. La paie de ces militaires est fort élevée, et c'est ainsi qu'on explique leur résistance suivie de la déroute des insurgés. Ce qu'on ne dit pas, j'ignore pourquoi, c'est qu'il y a eu plusieurs petits combats de tirailleurs et que quelques-uns des révoltés ont été tués. Devant cette résistance inattendue, les conjurés se sont retirés dans les montagnes. Leur nombre s'éleva, avec les renforts qu'ils ont reçus de Palerme, à environ 200 personnes. Le mouvement peut être considéré comme complètement anéanti, à moins, je vous le répète, que les Anglais n'interviennent ostensiblement, car alors la question change complètement de face.

### FEUILLETON DE LA GAZETTE DE LYON.

### CRITIQUES ÉTRANGÈRES.

Nous avons déjà rendu compte du dernier et remarquable ouvrage de M. de Laprade, les *Symphonies*, qui a obtenu un si beau succès à Paris et valu à son auteur une magnifique récompense. Nous sommes heureux de voir que la réputation de notre compatriote va de jour en jour grandissant et qu'elle s'étend aux pays voisins.

Nous trouvons dans une revue anglaise *The Saturday review* (la Revue du samedi) une appréciation très sérieuse et assez étendue, dont les éloges ont d'autant plus de valeur qu'il s'y mêlent quelques critiques de détail.

Nous pensons qu'on nous saura gré d'avoir traduit l'article de M. Watson et fait connaître le jugement favorable qui est porté en Angleterre sur les œuvres de l'un de nos poètes les plus remarquables et sur l'une des illustrations de notre cité lyonnaise.

Nos lecteurs se rappellent que lorsque l'Institut de France fut appelé au mois d'août dernier à décerner le nouveau prix triennal de trente mille francs, l'Académie française désigna les *Symphonies* de Victor de Laprade comme l'ouvrage qui, dans son département spécial de belles lettres, pouvait le mieux honorer le pays.

Un tel témoignage venant de si haut expliquera suffisamment pourquoi nous appelons aujourd'hui l'attention sur les ouvrages d'un poète, qui est certainement moins connu dans ce pays que ne le mérite un talent de premier ordre comme le sien.

Quinze ans se sont écoulés depuis que M. de Laprade fit son début dans un poème appelé *Psyché*, dont l'édition est devenue si rare. Si nos lecteurs désirent sérieusement apprécier tout le charme de cette ravissante production, nous leur recommandons d'étudier d'abord la fable de *Psyché* et *Tros* dans *Apulée*, de passer ensuite à la version que Lafontaine donna de ce mythe, et de revoir enfin la tragédie-ballet à laquelle Molière, Corneille et Quinault travaillèrent ensemble.

Il pourrait alors juger pleinement de la noblesse parfaite et de la grâce charmante avec laquelle cette fable s'est pour ainsi dire transfigurée sous la plume de Victor de Laprade. La grande difficulté que le poète avait à surmonter était de ne point mettre trop en lumière la donnée allégorique du sujet; le mythe risquait à tout moment de perdre sa réalité et sa physionomie pour être absorbé par l'idée philosophique et religieuse qu'il a été reconnu contenir et renfermer. Ce n'est pas l'un des moins

dres mérites de la *Psyché* de M. de Laprade d'avoir complètement échappé à ce danger.

C'est seulement par intervalles et pour ainsi dire indirectement par un aperçu furtif, qu'il nous fait pénétrer le sens caché que révèle l'action du poème, savoir : que l'âme doit être purifiée par l'épreuve et la souffrance de la poussière et de la fange de ce monde avant de revêtir la robe blanche et immaculée de la vie future. M. de Laprade a bien senti cette vocation n'est fait pas seulement de prouver un principe moral, mais encore d'embellir une fiction, et il a su la parer des couleurs les plus brillantes et des teintes les plus variées de son imagination. Il est étrange que M. Gustave Blanche, appréciant *Psyché* dans la *Revue des Deux Mondes*, ait précisément choisi pour le blâmer, comme s'éloignant des habitudes de l'esprit chez les poètes, un des points sur lesquels M. de Laprade peut citer l'autorité d'*Apulée*, — nous voulons parler des vers invisibles, — (*Solas voces famulus habebat*, sont les mots du texte d'*Apulée*), qui sont les serviteurs de *Psyché* dans les jardins enchantés. Le critique semble oublier que la fable dont il s'agit fut connue de l'antiquité par l'œuvre d'un indigène d'Afrique qui vivait dans le second siècle de notre ère, et qu'elle ne doit pas être envisagée sous le même point de vue que les mythes dont se nourrissent les contemporains d'Homère ou de Pétrone. Enfin, quant à ce qui regarde la teinte de sentiment chrétien qu'on accuse M. de Laprade de mêler à cette fable, nous ne pouvons nous résoudre à le blâmer d'avoir présenté ce mythe par le côté qui a toujours éveillé les sympathies chrétiennes, comme on peut le voir d'après les dessins gravés sur les tombeaux des premiers fidèles.

Le second ouvrage du poète parut en 1847 sous le titre d'*Odes et Poèmes*; le grand nombre et la variété des morceaux qu'il renferme, leurs beautés de plus d'un genre ne nous permettent pas de l'apprécier en détail. Sous un rapport ce livre marque un progrès sensible sur le précédent; le sujet et la manière dont il est traité ont tous deux un intérêt plus profond et, si nous pouvons parler ainsi, plus humain. Nous choisissons pour les admirer particulièrement son ode sur la mort d'un clerc et le poème appelé *Eleusis*. En regardant les feuilles hébraïques de l'arbre et en repassant les jours lointains où les oiseaux chantaient dans les branches tandis que jeunes et vieux s'abritaient sous son ombre, le poète se souvient des germes qui contiennent les promesses de l'avenir et qui rachèteront la désolation du passé, germes qui doivent plus tard produire des feuilles et des rameaux sans nombre et donner abri et joie aux générations futures.

Ne penche plus ton front sur les choses qui meurent, tourne au levant les yeux, ton cœur à l'avenir; les arbres sont tombés, mais les germes demeurent, tends sur ceux qui naîtront les bras pour le bénir.

Nous arrivons maintenant au troisième ouvrage de Victor de Laprade, les *Poèmes évangéliques*, dont la seconde édition parut en 1855. Comme ensemble, nous le considérons inférieur à *Psyché* et aux *Odes et Poèmes*. Cependant, lors même qu'il ne contiendrait que la *Dédicace* à sa mère au commencement du volume et la *Consécration* à sa mémoire à la fin, il mériterait de vivre; car rien n'est plus touchant que le sentiment de piété filiale qui respire dans chacun de ces deux poèmes exquises et dans l'*Invocation*, la *Tantation* et la *Résurrection de Lazaire*; il y a des passages qui méritent d'être comparés aux meilleures choses de l'année chrétienne, mais à juger le tout, il est évident que l'auteur n'a pu atteindre le but élevé qu'il poursuivait et qu'il a essayé de remplacer ce qui lui manquait en poussant trop loin une analyse philosophique qui est étrangère au caractère de la vraie poésie, parce qu'elle s'adresse plus à la réflexion qu'à l'imagination du lecteur.

Le sens du titre que M. de Laprade a donné à sa dernière publication embarrassera peut-être ceux qui ne connaissent pas le volume lui-même. Quatre des poèmes qu'il contient expliquent tout; ils se nomment *Symphonie des saisons*, *Symphonie du torrent*, *Symphonie des morts* et *Symphonie d'été*. D'après les caractères communs à tous, nous pouvons comprendre la signification que le titre du volume est destiné à impliquer; le plan apparent de ces poèmes est de montrer l'harmonie qui existe entre les sentiments exprimés par les principaux interlocuteurs et ceux qu'on peut considérer comme appartenant aux objets et aux choses de la nature qui sont en question. D'autres poètes ont tâché de peindre les émotions que l'aspect du monde extérieur produisait en leurs âmes; M. de Laprade fait aussi cela, mais il fait plus encore. Il s'efforce de dramatiser pour ainsi dire le procédé par lequel nous venons de nous élever. La nature est représentée non seulement sentans mais consentans. Il ne la rélègue point au second plan, comme fond du tableau, mais il en fait un des personnages vivants de la scène. Le ruisseau, le vent, la fleur, le flot, qu'il fait parler tour à tour, mêlent leurs voix aux accents plus profonds qui sortent du cœur de l'homme, et c'est dans cette union, ce mélange, cette fusion de l'élément humain avec la nature que consiste l'idée de la symphonie. Il nous serait impossible de donner un aperçu exact de l'art avec lequel le poète atteint son but sans citer des extraits un peu étendus. Bien loin de laisser absorber sa personnalité dans une sorte de panthéisme immobile et vague, il conserve toujours une différence marquée et sensible dans le ton des divers interlocuteurs; au dessus du bruit des vents ou du tumulte des flots, plane sans cesse la voix des sentiments humains.

Dans la première des symphonies susnommées, l'élément humain est représenté par une jeune fille nommée Adah, dont toutes les phases de l'amour sont admirablement décrites; dans une

série de chants depuis le doux printemps des premiers aveux jusqu'au morne hiver du désenchantement, de l'abandon et du désespoir. Bien n'est plus beau, remarquons-le en passant, que la façon dont le parallèle constant est soutenu entre les saisons qui marquent les vicissitudes de l'année et celles qui font succéder les joies aux douleurs, ou les larmes au sourire dans le cœur de l'homme. Il y a dans ce poème un vers qui exprime avec une exquise perfection et l'accent de brûlante indignation et le souvenir d'une passion non éteinte encore dans le sein d'Adah, lorsqu'elle considère le cruel abandon de son amant. Pour donner une faible idée de la manière de M. de Laprade, nous citons les stances dont ce vers est la conclusion :

Hier je vous pleurais; je désirais peut-être  
O mes jeunes saisons, revoyez-vous jours si doux,  
Maintenant je dirais, si vous pouviez renaître  
Fuyez, ô mes printemps, je ne veux plus de vous.

Je vous connais trop bien pour songer à revivre,  
Je sais trop à quel but mènent tous les chemins,  
Je sais quel est le fond du vase ou l'on s'enivre,  
Je sais, ô mes beaux jours, quels sont vos lendemains.

Et toi, que viens-tu faire en ces mornes ténébreux,  
Image encore chérie et qu'en vain je veux fuir?  
Je ne dois pas te voir à ces clartés funèbres,  
J'aime mieux t'oublier... Il faudrait te haïr!

Parmi les poèmes les plus remarquables qui, en dehors des *Symphonies* remplissent près d'un tiers du volume, nous pouvons mentionner *Utopie*, dédiée à M. A. de Vigny et consacrée à célébrer les conquêtes idéales de l'homme sur les éléments et les mystères de la nature. L'une des pièces les plus développées aurait pu, suivant nous, être entièrement supprimée; nous voulons parler de *Fausta*; nous admettons qu'elle possède une sorte d'intérêt émotionnant en ce qu'elle contient une peinture de l'oppression étrangère sous laquelle gémit l'Italie, mais il y a quelque chose de très répugnant et de fort mélodramatique dans la scène finale, lorsque Marco est fusillé et que Fausta s'élançait auprès de son amant pour partager son sort.

Venant d'un poète de second ordre, cela pourrait produire quelque effet; mais cela est tout à fait indigne de M. de Laprade. D'après nous, les deux joyaux du volume sont les vers : *A une jeune fille poète et le Fruit de la douleur*. Les premiers sont une peinture enchanteuse de l'aimable innocence et de la pureté d'intention qui sont les plus beaux ornements de la virginité; les autres montrent le but divin de la douleur et emploient à cet effet l'une des nombreuses analogies que la nature est toujours prête à offrir et le poète à saisir. De même

Serments de Neuchâtel page 2, col 3.





La souscription aux actions de 100 francs de la Compagnie marbrière du Maine est l'objet d'un légitime empressement de la part des capitalistes.

Les actions de 100 fr. de la Compagnie marbrière du Maine, sont au porteur et payables intégralement en souscrivant.

Le tirage de la loterie Saint-Roch aura lieu sans aucune remise le 26 du courant.

numéro de un franc. — Depuis longtemps aucun tirage aussi important n'avait eu lieu en fait de loteries autorisées.

Les personnes qui demanderont 10 billets (total 10 francs), soit à l'administration centrale, 4, rue Embarcadere, à Montpellier, soit à M. Lelieur, agent général, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris, recevront des numéros assortis et la liste du tirage du 26 décembre gratis et franco.

La Loterie Saint-Roch a été instituée et autorisée pour subvenir aux frais d'érection d'une église monumentale à Montpellier, et le tirage du 26 de ce mois aura lieu sous la surveillance des autorités municipales de l'Hérault.

On trouve des billets de la loterie Saint-Roch à Lyon, chez M. Parsy, quai Saint-Antoine, 9; à Tarare, chez M. Quet, libraire; à Trévoux, chez M. Poulet, libraire.

CERCLE MUSICAL, QUAI SAINT-ANTOINE. — Soirées bruxelloises de la famille Courtois. — Brillantes représentations composées

de prestiges, métamorphoses, illusions, dextérité et prodiges. Représentation les dimanches, mardi et jeudi de chaque semaine. On commence à 7 heures 1/2.

Le papa Courtois donne des Soirées en ville, ainsi que des leçons de physique et d'adresse aux amateurs.

100 CARTES DE VISITE

En gravure sur carton-porcelaine. Avec étui... 2 francs 50 centimes. Avec porte-visite en peau... 3 francs.

NEURICHARD, graveur, Place des Terreaux, n. 2, au 2°.

Nous renouvelons au Public que le grand dépôt de la Grande Charreuse: liqueurs, élixir, etc., est toujours rue Grenette, n. 12.

leur cinquième année avec le numéro de novembre 1856; elles continueront de traiter toutes les questions les plus intéressantes de controverse, d'histoire, de littérature, religieuse, quelques pages sont consacrées à un bulletin bibliographique et à des mélanges et nouvelles.

Patronnée et encouragée par plusieurs Evêques, cette revue se recommande à tous nos lecteurs.

Prix d'abonnement: France, Belgique, Etats sardes, Suisse, 12fr. On s'abonne: à Paris, chez MM. Gauthier-Villars, rue Cassette; à Lyon, J.-B. Pélagaud et C<sup>ie</sup>, rue Mercière; Bruxelles, H. Lemaire, rue de la Montagne; Genève, L. Meiling, libraire.

M. FEINDEL, ex-employé chez M. Jouffroy, vient d'ouvrir un cabinet de Chirurgien-Dentiste, place de la Préfecture, 4. Il se charge de toutes les opérations concernant la bouche, prépare et applique les pièces et dentiers artificiels, de manière à défier toute rivalité.

Le gérant, HONNORAT. LYON, IMPRIMERIE DE J.-B. PÉLAGAUD, RUE SAINTE-CATHERINE, 88.

Annances diverses. M. RICHARD, dentiste, élève de l'École de médecine de Lyon, successeur de M. Bouchard-Jambon, rue Vaubecour, n. 2, au 1<sup>er</sup>, ou place Saint-Michel, à Lyon, guérit les dents malades par des fumigations dans la carie avec l'Electraire du Canada. Il place des dents et des dentiers artificiels à des prix très modérés, avec lesquels on mange comme avec ses dents naturelles, sans que l'œil le plus exercé puisse les apercevoir dans la bouche.

CHEMIN DE FER DE LYON A GENÈVE. Le Conseil d'administration a l'honneur de rappeler à MM. les Actionnaires que le dernier versement de 125 francs par action, appelé en juin dernier, est exigible à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1857.

Le coupon d'intérêt pour le deuxième semestre de 1856 (7 fr. 50 par action libérée de 575 fr.) sera reçu en déduction du versement, qui se trouvera ainsi réduit à 117 fr. 50 c.

MM. les porteurs d'obligations sont prévenus que le coupon du second semestre de 1856, 7 fr. 50 c. par obligation, sera payé à partir du 2 janvier 1857.

Ces opérations se feront: A PARIS, à la Caisse centrale de la Compagnie, rue Laffitte, 25, de 10 à 2 heures. A LYON, à la Caisse syndicale des Agents de change.

A GENÈVE, chez MM. Ch. Kohler et C<sup>ie</sup>, banquiers.

BAUX MINÉRALES DE SAINT-GALMIER, SOURCE BADOIT, Les plus estimées de la France et de l'étranger. — Un million cinq cent mille bouteilles d'expédition, par an. — Aucune source, en France, n'atteint ce chiffre.

CACHET VERT. — Se méfier de la contrefaçon.

AVIS. M. RICHARD, dentiste, élève de l'École de médecine de Lyon, successeur de M. Bouchard-Jambon, rue Vaubecour, n. 2, au 1<sup>er</sup>, ou place Saint-Michel, à Lyon, guérit les dents malades par des fumigations dans la carie avec l'Electraire du Canada. Il place des dents et des dentiers artificiels à des prix très modérés, avec lesquels on mange comme avec ses dents naturelles, sans que l'œil le plus exercé puisse les apercevoir dans la bouche.

LE BANDAGE A RÉGULATEUR, pour la guérison radicale des hernies, ne se trouve que chez l'inventeur, Henri Blondet de Thomis, le seul de ce nom qui ait obtenu des médailles. — A Paris, rue Vivienne, n. 49.

POMMADE DUPUYTREN, de MALLARD, pharmacien, lauréat-chimiste, à Paris. — Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en prévient et arrête la chute et la décoloration.

AVIS. On offre aux amateurs 50,000 mûriers greffés premier choix, haute et basse tige, pourriture forte, mi-vent très gros, gros platanes, sycomores, tilleuls et maronniers très forts, arbres, arbustes fruitiers, forestiers et autres. — Chez Jacquier, pépiniériste à Montpellier, près Lyon (Rhône).

V<sup>e</sup> AILLAUD, Port St-Clair, 19. Confections drapeau du Nord de 7 à 12 fr. Belles confections édoiron de 20 à 50. Confections velours de 40 fr. et au dessus. Soieries et coupons au dessous du cours. Manteau velours, garni fourrure véritable, 180 fr.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE DE J.-B. PÉLAGAUD ET C<sup>ie</sup>, Imprimeurs-Libraires de N. S. F. le Pape, A Lyon, rue Mercière, n. 50.

DES LOIS INTIMES DE LA SOCIÉTÉ, PAR ANT. MOLLIERE. Un fort volume in-8°.

OUVERTURE DE LA SOUSCRIPTION JUSQU'AU 22 DÉCEMBRE DU CHEMIN DE FER DE LA CROIX-ROUSSE. Actes passés le 8 décembre devant M<sup>rs</sup> MITIFFIOT et LAFOREST, notaires. CAPITAL SOCIAL: 2,000,000 FR. DIVISÉS EN 4,000 ACTIONS DE 500 FR. PRIVILEGE: 90 ANS.

Chaque action donne droit à 5 0/0 d'intérêt l'an et part proportionnelle aux dividendes. Versement de 50 francs par action en souscrivant. ON SOUSCRIT au siège de l'administration, situé au fond de la cour de la maison de Fortis, angle des rues Romarin et Puits-Gaillot, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Peu d'affaires industrielles présentent à la fois autant de sécurité et d'avantages aux personnes qui veulent placer des fonds.

REVUE FRANÇAISE. La Revue française paraît le 1<sup>er</sup>, le 10 et le 20 de chaque mois; elle forme, par an, trois magnifiques volumes chacun de 600 pages environ.

Le prix de l'abonnement est pour Paris: Un an, 20 fr. — Six mois, 12 fr. — Pour les départements: Un an, 22 fr. — Six mois, 13 fr.

On s'abonne à Paris, rue du Pont-de-Lodi, 5; à Lyon, chez Girardier, libraire; ou en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. Audois, éditeur de la Revue, rue du Pont-de-Lodi, 5, à Paris.

COLLE LIQUIDE. Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour papier, carton, bois, porcelaine, marbre, verre, cuir, etc. — Prix du flacon: 50 c. — Dépôt chez M. Pelletier, 10, rue de la Barre; MM. Bazin, Couturier, 7, rue Constantine, à Lyon.

ÉTRENNES DE FAMILLE, ANNÉE. Abonnement pour 1856-57. — Le MUSÉE seul: Paris, 6 fr. par an; départ, 7 fr. 50. — Le MUSÉE et les MODES réunis: Paris, 11 fr. par an; départ, 15 fr. 70.

On ne peut s'abonner aux Modes vraies sans s'abonner au Musée, mais on peut s'abonner au Musée seul. — L'abonnement part d'octobre et se fait pour l'année entière. Envoyer franco un bon de poste pour recevoir les numéros de l'année 1856-57, qui contiendront: la LÉGENDE DE COLOGNE, de Saint-Marc-Girardin; le CHARBONNIER MUSICIEN, de F. Halévy; — les SALONS DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, de M<sup>me</sup> Annelot; — les BELLES FOLIES, de L. Gozlan; — les QUARANTE FAUTEUILS DE L'ACADÉMIE; — les CARTES DE VISITE, de M<sup>me</sup> Anaïs Ségalas; — des Comédies à jouer en famille, de Pitre-Chevalier, etc.

MUSÉE DES FAMILLES. SCIENCES, BEAUX-ARTS, VOYAGES, NOUVELLES, PROVERBES, CONTES, ACTUALITÉS, MUSIQUE, PORTRAITS, VUES, RÉBUS, MORALITÉ IRREPROCHABLE. Texte: M. J. SANDEAU, SAINTINE, GOZLAN, DUMAS, KARR, MÉRY, ACHARD, WEY, M<sup>me</sup> SÉGALAS, etc. — Dessins: GAVARNI, FOULQUIER, PAUQUET, BERTALL, etc.

ÉTRENNES RICHES. — NOUVEAU RABAIS DE 50 0/0. La collection complète du Musée (25 volumes, années 1834 à 1856); Paris, 95 fr.; départ, franco, 104 fr. Le rabais de 50 pour 100, qui ne portait que sur les 15 premiers volumes pris ensemble, porte maintenant sur chacun de ces 15 premiers vol., soit 5 fr. le vol. à Paris, 4 fr. 20 par la poste. — Les volumes 16 à 25, mêmes prix que l'abonnement, 6 fr. le volume, et 7 fr. 50 franco. — En ajoutant 1 fr. 50 par volume, on les reçoit élégamment reliés. (Voir ci-dessus la Table générale.)

LECTURES DU SOIR. Rédacteur en chef: M. PITRE-CHEVALIER. Texte: M. J. SANDEAU, SAINTINE, GOZLAN, DUMAS, KARR, MÉRY, ACHARD, WEY, M<sup>me</sup> SÉGALAS, etc. — Dessins: GAVARNI, FOULQUIER, PAUQUET, BERTALL, etc.

MODES VRAIES. TRAVAIL EN FAMILLE (Chiffres des abonnés en broderie). Paris, 5 fr.; Départ, 6 fr. 20 c., à joindre au prix du Musée.

Donnant chaque année 1,000 patrons et modèles; 12 modes colorées; 12 grandes feuilles de broderies, etc.; 4 grandes tapisseries colorées; 6 albums de musique; 4 grandes feuilles de crochet, tricot, fil, petits ouvrages nouveaux, etc., et près de 200 colonnes de textes explicatifs; joli recueil annuel avec tables. — Tous dessins inédits; propriété exclusive. — Tapisseries et ouvrages par MARGUE, maison sans rivale.

Pour recevoir en province le Musée et les Modes réunis, envoyer franco un bon de poste de 13 fr. 70 c. — Joindre son chiffre si on le veut en broderie. Etranger: s'adresser aux bureaux de poste.

Table of financial data for BOURSE DE PARIS and BOURSE DE LYON, dated Wednesday 17 December 1856. The table is organized into columns for various market indices, exchange rates, and specific securities. It includes sections for 'FONDS ÉTRANGERS', 'OBLIGATIONS', 'CHANGES', and 'VALEURS DIVERSES'. The data is presented in a dense, multi-column format typical of 19th-century financial publications.